



ACTIVITES FEVRIER 2021

Relais Accueil Petite Enfance—Secteur EST

ACTIVITES

Visios animations,
Visios intervenants,
Visios Echanges

Pour le mois de février, nous poursuivons les Visios animations, Visios intervenants et les Visios Echanges

Nous vous proposons à nouveau de vous inscrire le plus rapidement possible sur les dates qui vous conviennent, le nombre de participants sera limité par séance.

PMI

Une fiche de situation doit être adressée à la PMI au moins une fois par an ou pour informer des motifs suivants :

- Du début, de la fin et des modifications de l'accueil d'un enfant dans un délai de huit jours,
- Des modifications d'ordre matériel (travaux d'extension, rénovation, installation d'une piscine...),
- Des modifications familiales (naissance, mariage, divorce, personnes majeures vivant au domicile),
- De la présence d'animaux,
- D'un arrêt maladie supérieur à 14 jours consécutifs,
- De la présence à son domicile de majeurs pour lesquels le service demandera un extrait du bulletin n°2 du casier judiciaire.

INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

Au 1^{er} Janvier 2021 le montant minimal de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles se maintient à 3,11 € pour neuf heures d'accueil de l'enfant (85 % du minimum garanti). Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour. Il ne peut être inférieur à 2.65€.

Afin de déterminer le montant des indemnités, le site "service-public.fr" a mis en ligne un simulateur.

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle>

FORMATION CONTINUE

Nouveauté à partir de Janvier 2021.

L'allocation de formation (si formation hors temps d'accueil) ainsi que le remboursement des frais annexes seront versés directement sur le compte du salarié et non plus sur celui de l'employeur.

Ceci facilitant les démarches et pouvant motiver davantage de professionnels à partir en formation. Le choix d'un parent facilitateur reste cependant indispensable.

CONGES

Les différents employeurs et le salarié s'efforceront de fixer d'un commun accord, à compter du 1er janvier et au plus tard le 1er mars de chaque année, la date des congés .

Inscription aux activités : par téléphone : 05 46 23 90 07 ; 06 27 18 41 94 ;

par e-mail : relais.ape-est@agglo-royan.fr ; ou e.memain@agglo-royan.fr

Au Relais en FEVRIER*Nous retrouvons nos intervenants habituels : Caroline, Albertine et Marie-France, en visio*

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
1 QUI SUIS-JE 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h30-11h00	2	3 Postures animales (yoga) À 9h30	4 Eveil Musical 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h15-10h45	5 QUI SUIS-JE 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h30-11h00
8 Histoires de M. Carnaval 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h30-11h00	9 Histoires de couleurs 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h15-10h45	10	11 Histoires de couleurs 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h15-10h45	12 Histoires de M. Carnaval 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h30-11h00
15	16 Spectacle d'ombres chinoises 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h15-10h45	17	18 Spectacle d'ombres chinoises 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h15-10h45	19 <div style="background-color: #fde9d9; padding: 5px; text-align: center;"> VISIO ECHANGES 13h45-14h15 </div>
22 Eveil Musical 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h15-10h45	23 Happy Muffins 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h15-10h45	24 Postures animales (yoga) À 9h30	25 Happy Muffins 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h15-10h45	26 Happy Muffins 1er gpe 9h30-10h00 2ème gpe 10h15-10h45